

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VIE ISR

Classe PERI - Code ISIN : (C) FR0013436128

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI VIE ISR - PERI, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux obligataires, monétaires, actions et devises au travers d'investissements en titres vifs et en OPC.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds consiste, sur un horizon de placement de 3 ans et après prise en compte des frais courants, à optimiser la performance, à travers une gestion de type discrétionnaire et flexible.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries.

Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la gestion discrétionnaire mise en place, la performance de l'OPC ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM pourra être comparée a posteriori à une performance annualisée de 3.5%. Cet indice sert uniquement de base pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion.

La politique d'investissement est mise en œuvre de la manière suivante :

Politique d'investissement financière

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

- **Stratégie Macro** : A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant à tout moment le couple rendement/ risque.
- **Couvertures** : Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarii de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.
- **Satellites** : Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.
- **Sélection** : Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

La gestion du fonds se fait dans un cadre de risque défini par un objectif de volatilité annuelle maximum de 5%.

Le fonds est investi entre 65% et 100% de son actif en produits de taux dont au maximum 30% de l'actif en obligations haut-rendement.

Il peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine.

La sensibilité de la partie obligataire et monétaire est comprise entre -2 et +8. L'exposition aux marchés actions et aux obligations haut-rendement, quelle que soit la nature de l'émetteur (public ou privé) ou la zone géographique (développée ou émergente) est limitée à 30% de l'actif net.

Le fonds peut intervenir sur toutes les zones géographiques et investir dans des supports représentant toutes les tailles de capitalisation.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection:

- **Sélection de titres vifs « Best in class »**

La prise en compte des objectif d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

- **Sélection de fonds :**

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions, taux et changes dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	10,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,62 % de l'actif net moyen
----------------	-----------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence"
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mai 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais et notamment sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

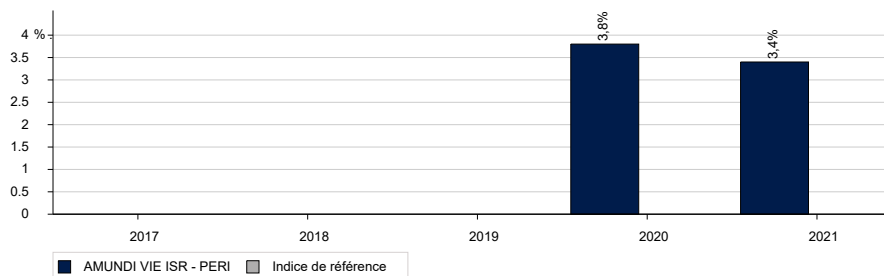
Performances passées

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 27 avril 2001 et sa classe PERI le 5 septembre 2019.

La devise de référence est l'euro (EUR).



Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 septembre 2022.